

Le harcèlement sexuel, un accident du travail?

DISCRIMINATION • Après le lancement de la plate-forme non-c-non.ch, un projet réalisé avec les syndicats, deux chercheuses du Deuxième observatoire évoquent le harcèlement sexuel au travail



PROPOS RECUEILLIS PAR
NATHALIE BROCHARD

Le Deuxième observatoire, institut romand de recherche et de formation sur les rapports sociaux de sexe, dresse un bilan du site web non-c-non.ch destiné aux personnes harcelées sexuellement au travail. L'organisme propose également de considérer le harcèlement sexuel comme accident du travail, susceptible d'être couvert par les assurances professionnelles. Interview avec Brigitte Berthouzot, juriste, et Véronique Ducret, psychologue.

Après un an de fonctionnement, quel bilan tirez-vous du site interactif non-c-non?

Brigitte Berthouzot: Le démarrage est peut-être un peu lent, le site est bien visité (7000 visites par an, ndr) mais pour l'instant, les internautes ne posent pas forcément de questions. Il y en a en moyenne deux par mois.

Véronique Ducret: Nous avons des retours positifs des syndicats qui utilisent le site pour répondre aux personnes qui viennent les consulter. Au départ, c'est vrai, on imaginait que l'espace-questions serait le plus utilisé. D'autant plus que, si on a créé ce site, c'est qu'il n'y a rien de semblable ailleurs, que ce soit en Suisse romande ou en Suisse alémanique.

Vous intégrez spécifiquement l'homophobie comme forme de harcèlement. Avez-vous eu des demandes en ce sens?

B.B.: Non, aucune demande. Nous avons contacté Lestime et Dialogai pour savoir si de leur côté, elles et ils connaissaient des personnes dans cette situation qui auraient pu témoigner pour encourager les homosexuel-le-s à parler. Mais non... Pourtant ça existe, seulement, témoigner reste très difficile.

V.D.: Nous avons eu quelques questions de personnes qui se sentaient agressées ou menacées par des collègues perçu-e-s comme homosexuel-le-s. Cependant l'expérience montre que, au travail, les homosexuel-le-s ont plutôt tendance à cacher leur orientation sexuelle. La figure de l'ho-



Véronique Ducret (à gauche) et Brigitte Berthouzot du Deuxième observatoire. (C) JOANNA OSBERT

mosexuel-le peut être cet-te «autre» vécu-e comme menace potentielle.

C'est peut-être aussi parce que les gens ignorent ce que recouvre le harcèlement sexuel...

B.B.: Oui, c'est vrai. Dans beaucoup de questions, on nous demande: «Est-ce que c'est du harcèlement sexuel?» Le harcèlement sexuel couvre aussi les plaisanteries sexistes, homophobes ou transphobes.

V.D.: Il s'agit de paroles, d'actes ou de gestes à connotation sexuelle, non désirés qui menacent le bien-être de la personne visée dans le cadre de son travail. C'est une forme de discrimination, d'abus de pouvoir et de violence qui porte atteinte à l'intégrité physique et psychique de la personne.

Certaines personnes vont-elles plus loin, vous demandent-elles une aide ou des conseils plus concrets?

Accompagnez-vous les victimes devant les tribunaux? Où s'arrête votre rôle?

V.D.: Nous avons dès le départ décidé que le site serait uniquement une boîte à questions, qu'il n'y aurait pas de permanence téléphonique ni d'accompagnement. Le site a été élaboré avec les syndicats qui peuvent prendre le relais. On renvoie les gens aux syndicats ou à d'autres associations.

B.B.: Nous sommes convaincues que pour entreprendre une action, les personnes doivent être accompagnées, ce que nous leur disons de manière explicite. Les chances de réussite de toute démarche sont plus grandes quand la personne est soutenue par une association ou un syndicat.

Pourquoi visez-vous plus particulièrement les apprenti-e-s?

B.B.: Parce que ce sont des personnes à risque. C'est leur premier emploi,

c'est difficile de trouver des places d'apprentissage.

V.D.: Leur formation est en jeu. Parmi cette population, le harcèlement sexuel est banalisé. Le site permet d'ouvrir une porte, de pouvoir définir et de mettre un nom sur ce qu'elle vit. Ce public a peu de moyens de se défendre, parce qu'il est jeune, parce qu'il a peu d'expérience dans le monde du travail.

B.B.: Il s'agit de libérer leur parole, que les apprenti-e-s osent dire «ce que je suis en train de vivre n'est pas normal».

Vous affirmez que le harcèlement sexuel constitue un risque professionnel. En quoi?

B.B.: D'abord parce que ça se passe au travail. Ensuite, notre idée serait de l'assimiler à un accident du travail, c'est un peu quelque chose qui nous tombe dessus, c'est la tuile qui tombe

d'un toit. C'est un événement imprévu, ce qui est la définition d'un accident.

V.D.: La personne qui va travailler ne doit pas se dire «je dois faire attention parce je risque d'être harcelée».

B.B.: Ça se passe au travail, c'est donc un accident professionnel. Les employeurs ont l'obligation légale de faire des analyses de risques et de prévenir ces risques. En cas de non-respect de cette obligation, leur responsabilité est engagée. De même, ils ont l'obligation légale de prévenir le risque de harcèlement sexuel. S'ils ne le font pas, c'est leur responsabilité. S'il y a effectivement harcèlement, leur responsabilité est également engagée.

Allez-vous jusqu'à demander que le harcèlement sexuel soit couvert par la Loi sur l'assurance-accident?

B.B.: Oui, tout comme les accidents de travail ou les maladies professionnelles. Les assurances professionnelles offrent une meilleure couverture que les assurances privées et il n'y a d'ailleurs aucune raison que ce soit les assurances privées qui paient les conséquences d'un accident professionnel.

V.D.: C'est déjà le cas au Québec où le harcèlement sexuel est considéré comme un accident du travail. Par ailleurs, si l'employeur devait faire les mêmes démarches pour un cas de harcèlement que pour un accident de travail, ce serait un moyen de reconnaître les faits. Parce qu'actuellement de nombreuses femmes sont en arrêt-maladie sans qu'il soit mentionné nulle part que c'est en raison de harcèlement sexuel. Ça donnerait une visibilité au problème.

B.B.: Les inspections du travail auraient une responsabilité de faire appliquer la loi au même titre que les autres mesures de santé et sécurité au travail. Actuellement, ce n'est que si les victimes entreprennent des démarches que le contrôle du respect des obligations légales de l'employeur se fait.

V.D.: Si la loi est théoriquement contraignante, personne ne contrôle son application.

B.B.: Cette faiblesse de la loi est reconnue unanimement. I

L'étrange convergence entre féministes et extrême-droite

POLITIQUE • A l'heure des victoires des partis islamistes au Maghreb et en Egypte, une base militante féministe développe une rhétorique teintée d'islamophobie.

La tentation n'est certes pas nouvelle mais son expression publique décomplexée l'est un peu plus. Les féministes suisses lorgnent du côté des Françaises et s'inspirent de leurs débats même si le contexte (histoire coloniale, immigration...) est radicalement différent. Seulement voilà, il y a un an se tenaient, à Paris, les «Assises internationales sur l'islamisation de nos pays», en présence notamment d'Oskar Freysinger. Ses initiateurs, le Bloc identitaire et Riposte laïque – qui organisent les fameux «apéros géants saucisson et pinard» – illustrent une nouvelle convergence islamophobe entre, d'un côté, activistes d'extrême droite et de l'autre, militant-e-s laïques et féministes.

L'intervention à cette tribune de la présidente de la Ligue du droit des femmes, Anne Zelensky, à l'origine du MLE, du Manifeste des 343, compagne de route de Simone de Beauvoir avait alors créé le malaise parmi les féministes. Selon elle, «pour constituer une force, il faut s'allier. Mais s'allier n'est pas s'aligner».

En Suisse, un clip de l'UDC ciblait les femmes avec son slogan «L'heure des vraies valeurs est venue. Les Suissesses votent UDC», suggérant une évolution sur les questions d'égalité et de sexualité, s'écartant par ce biais des traditions pour éviter toute comparaison avec un intégrisme rétrograde. Ainsi, les mieux placés pour dres-

ser un rempart face à la menace islamique et défendre du même coup les droits des femmes seraient les partis d'extrême droite ?

Pour Maria Roth-Bernasconi, conseillère nationale, «extrême-droite et féminisme ne font pas bon ménage». Selon elle, cette apparente évolution en matière d'égalité n'est qu'«un alibi électoraliste et opportuniste qui risque fort de se dégonfler...»

Si la question peut prêter à sourire, ne sous-estimons pas les impacts de ce type de discours sur une population de plus en plus touchée par la crise néolibérale: le chômage, la précarité et la peur constituent le terreau idéal pour la montée du racisme. La base des militantes féministes n'y échappe pas. Les discours de l'extrême droite y rencontrent un écho. Après le voile et les minarets, les victoires des islamistes aux portes de l'Europe divisent encore la gauche et les féministes. La re-composition des forces et des courants à l'œuvre rebondit depuis des décennies maintenant.

Déchirés autour de ces problématiques, les mouvements féministes s'articulent tant bien que mal autour d'un féminisme laïc, fondé sur le paradigme assimilationniste et sur l'idée d'un espace public homogène, d'un féminisme historique, empêtré dans ses contradictions à propos du voi-

le et d'un féminisme métissé enfin, pour une transversalité entre féminisme occidental post-queer et féminisme musulman émergent.

N'existerait-il pas une alliance possible à ce niveau? Sans parler de sororité entre toutes les femmes face aux dominants, sans homogénéiser abusivement le groupe des femmes, la solidarité ne peut naître que des luttes collectives sur des revendications qui intègrent la situation des plus discriminées, des plus exploitées et des plus opprimées.

Une dynamique de rencontre spontanée avait vu le jour lors du défilé du 8 mars 2005 à Paris où les activistes des Panthères roses, composées essentiellement de lesbiennes, se joignirent spontanément à des jeunes filles voilées: ces dernières entonnèrent des slogans dénonçant l'homophobie et le non-respect des différences sexuelles. À un féminisme laïc répondrait donc un post-féminisme queer susceptible de déconstruire des normes héritées des rapports de genre, mais aussi des représentations essentialistes héritées du colonialisme.

Analysé comme une convergence d'intérêts entre minorités à un moment donné, l'événement sera laissé de côté par les médias.

Pourtant, ces confluences existent toujours. En témoigne, le 25 novembre dernier, cette nou-

velle manifestation de solidarité spontanée qui s'est déroulée place Tahrir au Caire: des milliers d'Égyptiennes, voilées ou pas, se sont rassemblées pour manifester contre les agressions sexuelles commises contre les journalistes occidentales. Cette pratique solidaire donne un signal fort.

Pour Caroline Fourest, essayiste et journaliste, il s'agit de ne pas tout confondre: «Il y a des musulmanes qui sont réellement en train d'évoluer vers une forme de défense de l'égalité des droits, dans leurs pays, explique-t-elle dans la revue *Hérodote*. Ces femmes-là sont à la fois féministes et musulmanes (...) et militent au nom du féminisme tout court. Le 'féminisme islamique', lui, correspond à une volonté des intégristes de mettre la main sur la thématique féministe pour mieux la détourner. C'est le 'féminisme islamique' version Tariq Ramadan et Frères musulmans».

Il s'agit donc de «ne pas se tromper d'ami-e-s» comme le dit Maria Roth-Bernasconi. Reste que l'instrumentalisation par l'extrême droite de la «défense» de l'égalité entre hommes et femmes ou que les tentatives d'infiltration des réseaux féministes sont source de division. Aux féministes de résister aux chants de pseudo-sirènes avec leur prêt-à-penser bien commode et de rester vigilantes. NATHALIE BROCHARD